

Département Ille-et-Vilaine  
Commune de Pleine-Fougères

## Compte rendu de séance

### Séance du 21 Septembre 2020

L' an 2020, le 21 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de THÉBAULT Louis, Maire

**Présents** : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : ALO Emilie, HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, HIVERT Sylvie, LENFANT Laëtitia, PAUTREL Chantal, PIGEON Sylvie, RONSOUX Nathalie, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BORDIER Jean-Yves, BRUNE Didier, LELOUP Jean-Pierre, RONDIN Bruno, ROUSSEL Axel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHAPELAIN Marie-Claude à Mme HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, MM : BEC Arnaud à Mme ALO Emilie, CAYRE Damien à M. THÉBAULT Louis, GUILLOUX Sylvain à Mme LENFANT Laëtitia

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 16/09/2020

**Date d'affichage** : 16/09/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Rennes  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : ROUSSEL Axel

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

2020-21/09-01 Implantation d'un poteau incendie au lieu-dit Le Champs Bas  
2020-21/09-02 Clôture du budget annexe du lotissement de la "Sablonière"  
2020-21/09-03 Commissions: Désignation des membres consultatifs

2020-21/09-04 Conseil d'administration du CCAS: désignation d'un membre supplémentaire  
2020-21/09-05 Maire - délégation d'attribution- modification -  
2020-21/09-06 Commission Communale des Impôts Directs: présentation de la liste des commissaires aux services fiscaux  
2020-21/09-07 Finances-budget principal commune 2020- décisions modificatives n°1 et n°2  
2020-21/09-08 Terrain de sport synthétique: attribution du marché de travaux  
2020-21/09-09 Sécurisation de le RD4 venant de Pontorson et demande de voirie de la SARL Leloup

Monsieur le Maire a demandé à ce que le Conseil Municipal se tienne à huis clos en début de séance.  
Le Conseil Municipal à voter pour le huis-clos à l'unanimité.

### **2020-21/09-01 - Implantation d'un poteau incendie au lieu-dit Le Champs Bas**

Vu la demande de Monsieur Sorin Guillaume, représentant du GAEC Sorin, en vue d'obtenir l'autorisation de travaux d'agrandissement de son exploitation agricole le Champ Bas à Pleine-Fougères ;

Considérant qu'il est nécessaire pour obtenir cette autorisation de disposer d'une réserve incendie ou un poteau incendie à proximité de l'exploitation agricole ( moins de 400 mètres en secteur rural) ;

Considérant que Monsieur Sorin souhaite faire installer un poteau incendie ;

Considérant que Veolia ne peut installer un poteau incendie que sur le domaine public, donc celui-ci ne peut être facturé qu'à la commune de Pleine-Fougères ;

Considérant que le poteau incendie sera sur le domaine public et entrera dans le patrimoine communal ;

Vu l'engagement de Monsieur Sorin pour le GAEC Sorin de prendre en charge pour moitié l'installation de ce poteau incendie (devis Veolia n°06-439073 pour un montant de 3116,29€ HT/ 3739,55€ TTC), soit 1558,14 € HT/ 1869,78€ TTC.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

-d'autoriser l'installation d'un poteau incendie au lieu-dit le Champs Bas;

-de charger Monsieur le Maire de recouvrer la moitié du coût de l'installation du poteau incendie auprès du GAEC SORIN représenté par Monsieur Sorin Guillaume, soit la somme de 1558,14 € HT/ 1869,78€ TTC;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **2020-21/09-02 - Clôture du budget annexe du lotissement de la "Sablonière"**

Vu la délibération n°9 du 27 octobre 2003 approuvant la création du lotissement de la Sablonière;

Vu la délibération n°10 en date du 8 avril 2004 portant sur l'ouverture du budget annexe " Lotissement de la Sablonière" ;

Vu le virement de l'excédent du budget annexe "Lotissement de la Sablonière" par mandat 2015/3 de 65 305,26 euros au titre 2015/559 du budget Commune ;

Considérant que tous les lots ont été vendus, que l'excédent du budget annexe "Lotissement de la Sablonière" a été transféré sur le budget Commune en 2015, ce budget n'a plus lieu d'exister.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- d'approuver la clôture du budget annexe " Lotissement de la Sablonière " ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette clôture.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

**2020-21/09-03 - Commissions: Désignation des membres consultatifs**

**COMPOSITION COMMISSION MEMBRES EXTERIEURS**

Vu la délibération n°2 du 03 juin 2020 décidant de fixer le nombre de commissions municipales à 10, de retenir les membres de chaque commission municipale et de nommer ultérieurement 3 membres extérieurs par commission pour les 9 premières commissions ;

Considérant que les membres extérieurs seront amenés à participer aux commissions dans les conditions suivantes :

- il s'agit de personnes volontaires de la commune ;
- ils sont invités à participer à titre consultatif et sans droit de vote pour l'émission de l'avis de la commission ;
- ils sont membres extérieurs pour une période de 2 ans renouvelable ;
- si plus de trois personnes se déclarent intéressées, leur participation sera déterminée par tirage au sort ;
- le Maire ou son représentant se réserve le droit de ne pas inviter ces personnes à une réunion de commission si le sujet est confidentiel;

Considérant l'appel aux volontaires dans le bulletin municipal paru en juillet 2020 ;

Considérant les candidatures des personnes suivantes pour chaque commission :

**1ère COMMISSION : FINANCES**

- Monsieur Jean-Jacques FRAIN
- Monsieur Rémi SORIN

**2ème COMMISSION : AMENAGEMENT URBAIN, SECURITE ET GRANDS TRAVAUX**

- Monsieur Rémi SORIN

**3ème COMMISSION : AFFAIRES RURALES ET VOIRIE**

- Madame Valérie PERRIER
- Monsieur Frédéric CHAPDELAIN
- Monsieur Stéphane PICHARD

**4ème COMMISSION : JEUNESSE, EDUCATION, CULTURE**

- Madame Tiphaine BOUVIER
- Monsieur Rhudy KASPRZYSKI

**5ème COMMISSION : COMMUNICATION ET ANIMATIONS**

- Madame Laurence BERTRAND
- Monsieur et Madame PIGEON

**6ème COMMISSION : LOISIRS ET SPORTS**

- Monsieur Jean-Marc TALVAS

-Monsieur Christian BESSONNEAU

**7ème COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES ET AUX SOLIDARITES**

- Madame Maryvonne TRECAN

- Madame Madeleine ADAM

- Madame Iuliana PASQUIER

**8ème COMMISSION: LE MARAIS DU MESNIL**

-Monsieur Frédéric CHAPDELAINE

-Monsieur Stéphane PICHARD

**9ème COMMISSION: DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- de nommer les membres extérieurs susvisés pour chaque commission.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

**2020-21/09-04 - Conseil d'administration du CCAS: désignation d'un membre supplémentaire**

Vu la délibération n°3 en date du 03 juin 2020 désignant les quatre délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS de Pleine-Fougères;

Vu la nomination de 5 représentants d'associations au Conseil d'Administration du CCAS de Pleine-Fougères;

Considérant que le nombre de délégués du Conseil Municipal doit être égal au nombre de représentants d'associations;

Considérant qu'un nouveau délégué du Conseil Municipal doit être désigné afin de porter conseil d'administration du CCAS à 10 personnes;

Considérant la demande de Monsieur le Maire quant aux candidats pour être délégués au conseil d'administration du CCAS;

Considérant que la ou les personnes suivantes se sont présentées:

-Axel ROUSSEL

Il est alors procédé au vote :

Votants: 15+4procurations

Exprimés: 19

Blancs:0

Nuls: 0

A obtenu:

- Axel ROUSSEL :19 voix

Axel ROUSSEL est élu délégué titulaire au Conseil d'Administration du CCAS en sus des 4 membres élus le 3 juin 2020.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### 2020-21/09-05 - Maire - délégation d'attribution- modification

Vu la délibération n°01 du 03 juin 2020 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire ;

Vu le courrier du Sous-Préfet de Saint Malo indiquant que selon l'article 2122-22 du CGCT à l'alinéa 10, l'aliénation de gré à gré de bien mobilier ne peut excéder 4600 euros et non 5000 euros ;

Considérant qu'il convient de modifier l'alinéa 10 de la délégation d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de la manière de suivante :

-Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€.

**Après avoir voté à l'unanimité le Conseil Municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire la compétence suivante:**

- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### 2020-21/09-06 - Commission Communale des Impôts Directs: présentation de la liste des commissaires aux services fiscaux

Vu la lettre du Directeur des Services Fiscaux d'Ille et Vilaine en date du 02 juin 2020 précisant qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs ;

Considérant que cette commission, outre le Maire qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires, ce nombre étant porté à 8 dans les communes de plus de 2 000 habitants ;

Considérant que les membres sont désignés par le directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double (soit 16), dressé par le Conseil Municipal ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:**

– de présenter la liste suivante de noms de contribuables pour les commissaires titulaires et les commissaires suppléants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
BORDIER Jean-Yves 12, rue de Léz 35 610 PLEINE-FOUGERES	DOMIN Louis 5 rue du Clos Rocheux 35610 PLEINE-FOUGERES
ALO Emilie 12, Le Pin 35610 PLEINE-FOUGERES	HERRY-VRIGNAT Marie-Christine 9, rue de la Sablonnière 35610 PLEINE-FOUGERES
GUILLOUX Sylvain 3, le Châtel 35610 PLEINE-FOUGERES	CAYRE Damien 1, Rue du Léz 35610 PLEINE-FOUGERES
MILCENT Roger 3 rue de la Briquèterie 35610 PLEINE-FOUGERES	PIGEON Sylvie 17 Le Home 35610 PLEINE-FOUGERES
HUBERT Liliane 6 rue du Clos Rocheux 35610 PLEINE-FOUGERES	GUILLARD Pierrick 8 allée des Lilas 35610 PLEINE-FOUGERES
LEGENDRE Lydie 10B rue du Léz 35610 PLEINE-FOUGERES	JACQUET Serge 1, rue de la Sablonnière 35610 PLEINE-FOUGERES
LAMBERT Louis 1 Le Rozel 35610 PLEINE-FOUGERES	FRAIN Christophe 1 La Déholière 35610 PLEINE-FOUGERES
RACINE Olivier	TRECAN Marilyne

16 Lande Chauve 35610 PLEINE-FOUGERES	47, rue de Rennes 35610 PLEINE-FOUGERES
ROUSSEL Axel 6, rue de Bretagne 35610 PLEINE-FOUGERES	BEC Arnaud 23, Le Pin 35610 PLEINE-FOUGERES
BRUNE Didier 7, Beaurepaire 35610 PLEINE-FOUGERES	BIGUE Yann 7B La Higourdière 35610 PLEINE-FOUGERES
COUDRAY Jean-Louis 21, rue de la Briquèterie 35610 PLEINE-FOUGERES	LENFANT Laetitia 10, rue de la Briquèterie 35610 PLEINE-FOUGERES
BOUVIER Tiphaine 4, Le Bois du Plessis 35610 PLEINE-FOUGERES	PAUTREL Chantal 23, rue Monseigneur Coupel 35610 PLEINE-FOUGERES
DOMIN Madeleine 5 rue du Clos Rocheux 35610 PLEINE-FOUGERES	LELOUP Jean-Pierre 29, rue de Normandie 35610 PLEINE-FOUGERES
LENORMAND Madeleine 1 Le Bas Home 35610 PLEINE-FOUGERES	RONSOUX Nathalie 6B, Villeprêtre 35610 PLEINE-FOUGERES
LOUYER Alexandre 2 La Hardouinai 35120 LA BOUSSAC	BEAUBOUCHEZ Eudes 20, rue de la Margasse 35610 Rozsur Couesnon
DESPRES Vanessa Les Grands Prés 50170 PONTORSON	GAUTIER Véronique 4 Ville Cavou 35120 La Boussac

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### 2020-21/09-07 - Finances-budget principal commune 2020- décisions modificatives n°1 et n°2

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales:

Vu la délibération n° 07 du 15 juin 2020 approuvant le budget primitif 2020 de la commune ;

Considérant la décision modificative n°1 ;

Considérant qu'il manque des crédits ( 20 000 euros) à l'article 2158 (Autres installations, matériel et outillage technique) de l'opération 58 - Achat de matériel ( Dépenses d'investissement) pour l'achat de matériels pour le restaurant scolaire ;

Considérant qu'il est possible de récupérer des crédits à l'article 2313 (Construction) de l'opération 132 - Rénovation de l'école (Dépenses d'investissement) ;

Considérant qu'il convient donc d'effectuer le virement de crédit suivant:

- 20 000,00 euros de l'article 2313 de l'opération 132 (Rénovation de l'école) à l'article 2158 de l'opération 58 (Achat de matériel)

Considérant la décision modificative n°2 ;

Considérant que des crédits (20 000 euros) doivent être transférés de l'article 2041482 ( Autres communes - bâtiments et installations) à l'article 2315 ( Installation, matériel et outillages techniques) au sein de l'opération 139- Aménagement de la rue de Rennes et de l'Avenue des Prunus (Dépenses d'investissement) ;

Considérant donc qu'il convient d'effectuer le virement de crédit suivant :

- 20 000,00 euros de l'article 2041482 de l'opération 139 à l'article 2315 de l'opération 139

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

-de modifier la section investissement du budget principal Commune 2020:

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Article Budgétaire	Montant en €	Article Budgétaire	Montant en €
<b>Décision modificative n°1</b>			
Opération 132 Art.2313 Construction	-20 000€		
Opération 58 Art.2158 Autres installations, matériel et outillages techniques	+20 000€		
<b>Décision modificative n°2</b>			
Opération 139 Art. 2041482 ( Autres communes - bâtiments et installations)	-20 000€		
Opération 139 Art. 2315 ( Installation, matériel et outillages techniques)	+20 000€		

- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

**2020-21/09-08 - Terrain de sport synthétique: attribution du marché de travaux**

Vu la délibération n°05 du 24 septembre 2018 décidant d'approuver le projet de création d'un terrain de football synthétique, de valider le lancement d'une consultation pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour assister la commune sur ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions aux différents financeurs potentiels ;

Vu la demande de financement régional au titre du contrat de partenariat 2014-2020 en date du 12 novembre 2018 ;

Vu la demande de subvention DETR effectuée par Monsieur Le Maire en date du 15 janvier 2019 ;

Vu la délibération n°05 du 24 juin 2019 décidant d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un terrain de football synthétique au cabinet Sport Initiative pour un montant provisoire de 18 341,65€HT ;

Vu la validation de l'avant-projet définitif par Monsieur le Maire le 29 avril 2020 ;

Vu la délibération n° 07 du 10 juillet 2020 validant le dossier de consultation des entreprises contenant 2 lots (lot n°1: terrassement -VRD/sol et équipements sportifs; lot 2 éclairage) et autorisant le lancement de la consultation ;

Vu la consultation effectuée selon la procédure MAPA du code de la commande publique concernant les lots 1 et 2 ;

Vu l'ouverture des plis effectuée en commission Appel d'Offres en date du 18 août 2020 ;

Vu les offres reçues;

Vu l'analyse des offres effectuée par le cabinet Sport Initiative;

Vu l'avis favorable de la commission MAPA (3 voix pour et 1 abstention Monsieur Leloup) du 16 septembre 2020 proposant:

- de retenir l'offre de POLYTAN de GLISY (80) pour un montant de 439 866,75€ HT soit 527 840,10€ TTC pour le lot n°1 terrassement -VRD/sol et équipements sportifs;
- de retenir l'offre d'ERS FAYAT de PACE (35) pour un montant de 61 000 € HT soit 73 200€ TTC pour le lot n° 2 éclairage.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité 17 voix pour et 2 abstentions (Mme Ronsoux, M Leloup) décide:**

- de retenir l'offre de POLYTAN de GLISY (80) pour un montant de 439 866,75€ HT soit 527 840,10€ TTC pour le lot n°1 terrassement -VRD/sol et équipements sportifs;
- de retenir l'offre de ERS FAYAT de PACE (35) pour un montant de 61 000 € HT soit 73 200€ TTC pour le lot n° 2 éclairage;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises susvisées;
- d'autoriser Monsieur Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier;
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions notamment à l'Etat, à la Région, au titre du volet régional Contrat de Partenariat, au Département, à la Fédération Française de Football et tous autres organismes.

A la majorité (pour : 17 ; contre : 0 ; abstentions : 2)

### **2020-21/09-09 - Sécurisation de le RD4 venant de Pontorson et demande de voirie de la SARL Leloup**

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le PLU du 13 décembre 2019 ;

Considérant la nécessité de sécuriser l'entrée à Pleine-Fougères en arrivant de Pontorson par la route départementale 4 (RD4), il serait souhaitable de déplacer le panneau d'entrée de bourg au niveau de l'entreprise Agri 3000 de Monsieur LEPINE ;

Considérant la demande de plusieurs usagers de sécuriser le passage entre l'entreprise Lejanvre et l'entrée de la ZA Budan pour permettre aux piétons de pouvoir cheminer en sécurité ;

Considérant la nécessité de sécuriser l'entrée de la ZA de Budan ;

Considérant la demande de la SARL Leloup de créer un accès à leur entreprise sur la RD4 en agglomération ;

Considérant que la SARL Leloup prendra à sa charge l'ensemble des travaux pour le nouvel accès à l'entreprise ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité 7 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions décide:**

-D'autoriser Monsieur le Maire à faire déplacer le panneau d'entrée de bourg au niveau de l'entreprise Agri 3000 de Monsieur Lépine ;

-D'autoriser Monsieur le Maire à sécuriser l'entrée de la ZA de Budan ainsi que le passage de la ZA de Budan vers l'entreprise Lejanvre ;

-D'autoriser la SARL Leloup à entreprendre à leur charge les travaux pour créer un nouvel accès par la RD4 ;

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A la majorité (pour : 7 ; contre : 3 ; abstentions : 8)

Séance levée à: 23:05

En mairie, le 26/10/2020  
Le Maire , Louis THÉBAULT